

Comité Directeur du 15 décembre 2022

SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG & ENVIRONS

1. Administration Générale

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ❖ Articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général Collectivités Territoriales
- ❖ Article 15 du Règlement Intérieur



Nouvelles modalités de publicité des actes :

Le secrétaire de séances doit signer toutes les délibérations

1. Administration Générale

- ◆ **1.2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 6 octobre 2022**

Administration Générale

- ◆ N° 22-12 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE
- ◆ N° 22-13 ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

Administration Générale

- ◆ N° 22-14 ADMINISTRATION GENERALE – MODE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES PRIS PAR LE SIVOM

- ◆ N° 22-15 ADMINISTRATION GENERALE : RELIURE DES REGISTRES DE DELIBERATIONS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

Mutualisation

- ◆ N° 22-16 ADMINISTRATION GENERALE – MUTUALISATION DES PRESTATIONS DE CONTROLE, DE MAINTENANCE ET DES TRAVAUX LIES AUX ASCENSEURS, ELEVATEURS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE, MONTE-CHARGES ET MONTE-ESCALIERS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

2.1. Finances et Budget

- ◆ **2.1.1. Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023**

2.1.2. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2022	Autorisations 2023
20	Immobilisations incorporelles	179.788,80 €	44.947,00 €
21	Immobilisations corporelles	977.976,23 €	244.494,00 €
23	Immobilisations en cours	1.529.193,61 €	382.298,00 €

2.1. Finances, Budget

- ◆ **2.1.2. Réhabilitation de deux courts de tennis :
Régularisation des comptes d'imputation**

TENNIS : Travaux de transformation de deux courts extérieurs

Montant des Travaux : 237 334,97 € TTC

Les travaux ont été mandatés sur le compte :
2128 - autres agencements et aménagement de terrain



Ce compte n'est plus éligible au FCTVA (~~2128~~)

Ces travaux d'aménagement sont relatifs à la réhabilitation de deux court de tennis extérieurs intégrant un ensemble sportif comprenant notamment un club-house de tennis.

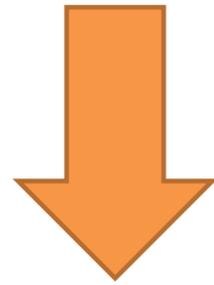


**Régularisation au compte d'imputation
2188 - autres immobilisations corporelles**

2.2. Ressources Humaines

- ◆ **Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Création d'un Poste permanent à temps complet



Jean-Philippe BOLIS

**adjoint technique territorial principal
de 1^{ère} classe**

3. Divers et Communication

Comité Directeur du 15 décembre 2022

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**